

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°070

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY
Madame Solene DA SILVA
Madame Maryse EMEL
Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Katalyne BELAIR
Madame Safia BOUCHA
Madame Fatima YAOU
Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Samuel MARTIN
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Pierre yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Marché public global de performances (MPGP) pour la construction d'une école primaire 52 rue Gaëtan Lamy. Approbation du projet d'avenant n°2 visant à la réalisation de travaux supplémentaires et à la prolongation de la durée du contrat

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et L1413-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2171-1 à L. 2171-6 et R2194-7 ;

Vu la délibération n°84 du 5 mai 2018 approuvant l'opération, le projet de marché et le versement de la prime ;

Vu la délibération n°121 du 8 juillet 2019 autorisant la signature du marché et donnant l'habilitation à déposer le permis de construire associé à l'opération ;

Vu le marché public notifié le 23 septembre 2019 à la société mandataire du groupement URBAINE DE TRAVAUX lui confiant la construction d'une école primaire 52 rue Gaëtan Lamy ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que, suite aux règles sanitaires liées à la pandémie Covid-19, le chantier a été arrêté du 17 mars au 11 mai 2020, date de sortie du confinement ;

Considérant que les travaux ont pu reprendre le 18 mai 2020 après un délai d'une semaine de mise en conformité du chantier aux nouvelles précautions sanitaires ;

Considérant qu'en cours de travaux, il apparaît que du fait de ces sujétions imprévues ne résultant pas du fait des parties, le délai de l'opération doit être revu ;

Considérant par ailleurs que des travaux supplémentaires nécessaires au parfait achèvement doivent être réalisés par le groupement titulaire du marché ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 relatif au marché public global de performances pour la construction d'une école primaire 52 rue Gaëtan Lamy visant à la réalisation de travaux supplémentaires et à la prolongation de la durée du contrat.

DIT que la date initiale de fin de travaux du 23 juin est repoussée au 30 août 2021 et que ce report de délai, lié à un arrêt de chantier, n'a pas de conséquence financière sur le montant du marché.

DIT que la réalisation des travaux supplémentaires entraîne une plus-value à hauteur de 51 933.65€ HT (soit 62 320.39 € TTC).

DIT que le montant de l'avenant n°2 s'élevant à 62 320.39€ TTC, cumulé à l'augmentation de 46 079.42 € TTC, fixée par l'avenant n°1, consacre une augmentation globale du marché de 108 399,81 € TTC, portant le montant du marché de 14 555 580€ TTC à 14 663 979.81€ TTC, valeur janvier 2019, représentant une plus-value de 0,75 % du coût initial du contrat.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 26/04/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210415-lmc120040-DE-1-1
Publiée le : 26/04/21
Certifiée exécutoire : 26/04/21

Le Maire,
Karine FRANCKET

